



Genre de document : Projet de modifications
N° du document : 14-101
Objet : Projet de modifications sur les *Définitions*
Date de publication : Le 17 mars 2008
Entrée en vigueur : Le 17 mars 2008

**PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT LA NORME CANADIENNE 14-101
*DÉFINITIONS***

1. La Norme canadienne 14-101 *Définitions* est modifiée par cet instrument.
2. La définition d'« exigence de prospectus » au paragraphe 3 de l'article 1.1 est modifiée par le remplacement des mots « soumis au visa » par « visés par l'agent responsable ».
3. Le présent projet de modifications entre en vigueur le 17 mars 2008.